

Table des matières

1	L'Alliance des territoires soutenue par 120 maires de la Métropole.....	1
2	A Champigny, un collectif veut défendre le lien entre ligne 15 Sud et 15 Est.....	2
3	Le coworking devrait rapporter 123 milliards à l'économie française d'ici à 2030	3
4	Défense : alliance contrariée entre Naval Group et Fincantieri.....	4
5	Ascoval: l'avenir de l'aciérie statué ce mercredi.....	5
6	Assurance-chômage : une négociation qui pourrait bien être la dernière	7
7	Assurance-chômage : le Medef sur une ligne de crête.....	8
8	Assurance-chômage : trouver un accord global, une gageure.....	9
9	Chômage : ces règles d'indemnisation dans le collimateur du gouvernement	10
10	Le plan de formation se met progressivement en marche	11
11	Le secteur de la propreté veut limiter la succession des CDD.....	12
12	Emploi : la métallurgie adopte le contrat de chantier	13
13	Face au Brexit, le gouvernement français tente de rassurer les entreprises.....	14
14	Budget italien retoqué : Bruxelles se prépare à ne rien céder	15

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 23/10/2018

1 L'Alliance des territoires soutenue par 120 maires de la Métropole

Les élus franciliens se mobilisent contre la perte programmée de 55 millions d'euros de dotations aux collectivités en 2019.

L'[Alliance des territoires](#), association lancée mi-octobre par les présidents des 11 établissements publics territoriaux (EPT) qui composent la Métropole du Grand Paris (MGP), a désormais le soutien de 120 maires, soit la quasi-totalité des communes du périmètre métropolitain (131). Et même celui Patrick Ollier, maire (LR) de Rueil-Malmaison et président de la MGP ! L'objectif est maintenant d'obtenir de l'Etat un amendement modificatif de la loi NOTRe. Cette dernière prévoit en effet que 55 millions de dotations aux collectivités ne soient plus reversés par la MGP aux territoires concernés à compter de janvier 2019.

Ils demandent à rencontrer Jacqueline Gourault

Les présidents des territoires demandent également à être reçus par Jacqueline Gourault (MoDem), nouvelle ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sur ce sujet. « On sent aujourd'hui que la mobilisation des maires et des présidents des territoires fait bouger les lignes », estime Jean-Didier Berger, maire (LR) de Clamart, qui a pris la tête de cette Alliance.

L'élu pointe les incohérences de la loi NOTRe puisque les financements qui tombent dans l'escarcelle de la MGP en 2019 devaient s'accompagner d'un transfert de compétence qui n'a pas eu lieu. Car depuis dix-huit mois, c'est le statut quo sur le mille-feuilles territorial, faute de décision du Président de la République. « Nous avons démontré que la MGP n'avait pas besoin de ces moyens financiers pour 2019, avance Jean-Didier Berger. Alors que les enjeux pour nos territoires et nos concitoyens sont considérables. Il s'agit de leur vie quotidienne : du ramassage des poubelles, des piscines, des médiathèques... »

Anne-Sophie Damecour

LE PARISIEN – 23/10/2018

2 A Champigny, un collectif veut défendre le lien entre ligne 15 Sud et 15 Est

Les habitants volontaires se sont réunis ce lundi soir. Manifestation ce mercredi, puis pétition et demande de réunion publique sont déjà prévues.

« On veut des informations », « on veut des réponses », « mes voisins croient que le métro, c'est fini »... Le ras-le-bol des habitants de Champigny et particulièrement des riverains du chantier d'entonnement de l'avenue Salengro était largement perceptible, ce lundi soir. La première réunion de constitution d'un collectif pour sauver l'interopérabilité, c'est-à-dire la possibilité pour les métros des lignes 15 Sud et 15 Est du Grand Paris Express de passer d'une ligne à l'autre, a réuni une vingtaine de personnes. Organisée dans l'urgence, elle fait suite à la demande exprimée par les riverains lors [du rassemblement organisé le 2 octobre dernier](#), place Jean-Baptiste-Clément.

Depuis que le nouveau président du directoire de la Société du Grand Paris, Thierry Dallard, a confirmé au Parisien [sa volonté de « réinterroger » la nécessité de créer une « interopérabilité »](#) entre les lignes, tel que prévu depuis 2011 à Champigny, la mobilisation grandit localement. « On ne peut pas accepter de se dire qu'on subit des travaux colossaux depuis trois ans, avec le bruit, la poussière, l'absence de places de stationnement et tout ça pour que ça ne serve à rien au final », tempête Olivier, un riverain prêt à s'engager dans le collectif.

Si la SGP décidait de ne pas réaliser l'interopérabilité, elle utiliserait une partie seulement du chantier commencé et n'engagerait pas une seconde phase de travaux pour réaliser le second entonnement nécessaire. Soit une économie d'environ 200 M€. « Mais 200 M€ ont déjà été engagés, c'est impensable que cela ait été fait pour rien », a insisté Christian Favier (PCF), président du conseil départemental qui animait la première réunion du collectif.

Les habitants reprendront la main dès lundi prochain pour rédiger le texte de la pétition qu'ils veulent mener. « Le collectif demandera aussi à la SGP d'organiser rapidement une réunion publique à Champigny, notamment en présence des élus d'Ile-de-France Mobilités, qui refusent eux aussi la remise en cause du projet », insiste François Paturaud, l'un des membres.

Ceux qui le peuvent participeront également ce mercredi à [la manifestation organisée devant le siège de la Société du Grand Paris](#) à partir de 14 h 30. Le conseil de surveillance, qui réunit des élus de toute l'Ile-de-France a accepté d'aborder ce sujet de l'interopérabilité ce mercredi après-midi et une délégation sera reçue par la SGP. Comme une reprise du dialogue entre élus et créateur du métro. La SGP avait en effet proposé qu'un comité stratégique étudie la création ou non de l'interopérabilité, mais aucun Val-de-Marnais n'accepte d'y participer.

Manifestation ce mercredi à 14 h 30 au siège de la Société du Grand Paris à Saint-Denis, départ de deux cars à 13 heures de la mairie de Champigny. Réunion du collectif lundi 29 octobre, à 18 h 30, salle Jean-Vilar.

∴ ECONOMIE

LE FIGARO – 24/10/2018

3 Le coworking devrait rapporter 123 milliards à l'économie française d'ici à 2030

Le coworking séduit de plus en plus de travailleurs et d'entreprises. D'ici à 2030, l'activité du secteur devrait créer près de 123 milliards d'euros de richesse pour l'économie française.

En France, le coworking devrait générer environ 123 milliards d'euros d'ici 2030. Selon une étude menée par l'International Workplace Group (IWG), les «espaces de travail flexibles» (terme français pour coworking) permettront de multiplier nos «gains de productivité, de coûts et de temps». Ainsi, «la France devrait connaître une hausse de 88% des richesses produites grâce au coworking et au télétravail d'ici à 2030».

Véritable phénomène mondial, le coworking est parvenu en quelques années à bousculer l'approche du travail en entreprise. Les employés veulent à présent être des «collaborateurs» et les bureaux deviennent des «espaces de travail». L'objectif: se sentir comme à la maison en s'entourant de personnes dynamiques et stimulantes. Ainsi, «ce sont près de 140 000 m² qui ont été loués en région parisienne entre 2016 et 2017» rapporte une étude de Jones Lang LaSalle (JLL), entreprise spécialisée dans le conseil en immobilier d'entreprise, datant de mars 2018. Et si le coworking répondait à l'origine à une demande uniquement immobilière, il est désormais porteur d'une nouvelle façon de travailler et d'appréhender les échanges en entreprise. «Notre but est qu'un employé puisse déterminer son espace de travail comme il commanderait un café» explique Christophe Burckart, directeur général des centres d'affaires Regus en France. «Aujourd'hui, 54% de nos clients travaillent au moins trois fois par semaine dans des espaces de coworking différents» précise-t-il.

En France, le coworking est un secteur prometteur

En 2030, «8 à 13% des emplois français seront associés à des espaces de travail flexibles» indique l'étude de d'IWG. C'est pour cette raison que **le gouvernement mise lui aussi sur le développement du coworking**. Celui-ci prévoit la création de quelque 300 espaces collectifs de travail d'ici à 2021 pour stimuler l'activité. Un changement des mentalités spécialement porté par la nouvelle génération d'employés dont la préoccupation principale serait «le confort au travail avant même la rémunération» explique Christophe Burckart. En France, «de nombreuses entreprises comme Google sont passées par Regus à leur arrivée» indique le directeur France de Regus. «Dans un premier temps, elles ont préféré s'attacher les services des espaces de coworking pour ne pas avoir à investir dans des locaux fixes» ajoute-t-il. Selon lui, cette nouvelle façon de penser l'espace de travail «va énormément s'intensifier dans les années à venir en France». En cause, les gains de productivité réalisés, mais aussi les économies effectuées sur les déplacements, que l'étude d'IWG estime à 100 millions d'heures. «Le temps passé dans les transports sera du temps passé au travail à créer de la richesse» explique Christophe Burckart. «Des changements comme celui-ci apporteront un surplus de croissance estimé à 123 milliards d'euros» détaille-t-il.

Arthur Marcadé

∴ ENTREPRISES

LE MONDE – 23/10/2018

4 Défense : alliance contrariée entre Naval Group et Fincantieri

Dans le secteur de la défense navale, le scénario d'une union entre le français et l'italien prend l'eau.

L'emplacement a valeur de symbole. Pour la première fois, le français Naval Group (ex-DCNS) aura pour voisin l'italien Fincantieri au salon Euronaval qui se tient, tous les deux ans, au parc des expositions du Bourget, près de Paris. Une manière de rappeler leur volonté de s'allier dans le domaine militaire aux professionnels qui, de mardi 23 à vendredi 26 octobre, arpenteront les allées du plus grand Salon mondial naval de défense. Et ce malgré les vents contraires qui soufflent de part et d'autre des Alpes.

Depuis plus de vingt ans, les Européens parlent de créer un « Airbus des mers » pour faire face à la concurrence. En vain. Eclatés entre une vingtaine d'acteurs, le plus important étant le français Naval Group, aujourd'hui 6^e mondial, ces chantiers doivent faire face à quatre grands groupes américains, et surtout à la montée en puissance des Chinois et des Russes.

Or, jusqu'à présent, tous les projets de rapprochement ont capoté, pour de multiples raisons, économiques, stratégiques, mais aussi diplomatiques, et les groupes continuent de s'affronter sur les grands appels d'offres. Ainsi, au fil des décennies, le partenaire stratégique de la France aurait pu être espagnol avec Navantia, puis allemand avec TKMS, et aujourd'hui, italien avec Fincantieri. Cette fois encore, les obstacles sont nombreux face à une alliance qui se voulait au départ capitalistique, avec une participation croisée, et industrielle, avec la création d'une société commune.

Le dossier au nom de code « Poséidon » patine

Depuis l'annonce de ce rapprochement, à l'été 2017, le dossier au nom de code « Poséidon » patine. Désormais, les patrons de Naval Group et de Fincantieri, Hervé Guillou et Giuseppe Bono, semblent être les seuls à défendre leur projet.

Et pour cause, la question d'une participation croisée entre les deux groupes de 5% à 10 % est abandonnée. Dès le départ, Thales, actionnaire de Naval Group à hauteur de 35 % aux côtés de l'Etat majoritaire (62,5 %), s'est montré réticent devant un accord qui ouvrirait les marchés à son concurrent l'italien Leonardo, allié de Fincantieri, pour fournir les radars et les sonars des futurs navires franco-italiens. « *Nous sommes davantage qu'un actionnaire puisque nous avons apporté, en 2007, nos systèmes de combat en échange d'une montée dans le capital du constructeur naval, afin de partager notre destin. Quand on fait la frégate FTI avec Naval Group, c'est comme pour le Rafale avec Dassault, c'est une alliance à la vie, à la mort* », prévenait au mois de mai Patrice Caine, le PDG de Thales. Il menaçait même de reprendre cette activité systèmes de combat en cas de participation croisée.

Initialement sans préjugé défavorable, l'Etat s'est rallié en juillet à la position du groupe d'électronique de défense et depuis ne montre aucun allant dans ce projet. Une manière de s'y opposer.

« Ne nous retrouvons pas dans la situation de la filière des trains à grande vitesse, qui il y a trente ans était développée par l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne. A force d'être fragmentée, cette filière a vu ses acteurs mourir ou contraints à des alliances », prévient Hervé Guillou, le patron de Naval Group

De plus, les relations diplomatiques entre la France et l'Italie, extrêmement tendues depuis l'arrivée au pouvoir de la coalition populiste à Rome, virent à l'affrontement dans la perspective des élections européennes, principalement sur la question des réfugiés. Difficile, dans ce contexte, d'envisager une alliance dans le militaire.

Malgré tout, les deux groupes ont remis, mi-juillet, leur feuille de route industrielle à leurs actionnaires. Les quatre axes principaux sont la remise d'offres communes, l'accent mis sur la recherche et développement en spécialisant chaque centre, l'achat commun d'équipements et le partage de méthodes industrielles.

Hervé Guillou et Giuseppe Bono souhaitent maintenant jeter les bases de leur société commune. Elle aurait dans sa corbeille la construction de quatre pétroliers ravitailleurs destinés à la marine nationale ou la modernisation des frégates Horizon. En revanche, il n'y aura pas de grands projets fédérateurs, puisque la France développe ses futures frégates FTI et les Italiens leurs navires de combat PPA.

L'alliance semble donc se réduire à minima. « *En dépit de tout ce qu'on entend, le projet n'est pas mort* », conteste Hervé Guillou. Et le fait que Fincantieri vienne de resserrer encore plus ses liens avec Leonardo n'est pas considéré comme un obstacle. Au contraire. « *Nous le souhaitons, car cela rééquilibre notre projet. Fincantieri était un coquier et n'avait pas de système de combat comme nous.* » Le patron de Naval Group soutient ainsi son confrère italien Giuseppe Bono, pour lequel ce rééquilibrage va « *faciliter la coopération entre les deux groupes* ». Un point de vue loin d'être partagé par les actionnaires français, pour qui, au contraire, cette alliance italo-italienne alimente encore plus les réticences.

Mais le temps presse, prévient le patron de Naval Group. « *Ne nous retrouvons pas dans la situation de la filière des trains à grande vitesse, qui voilà trente ans était développée par quatre pays, l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne. A force d'être fragmentée, cette filière a vu ses acteurs mourir ou contraints à des alliances.* »

Russes et chinois très offensifs à l'export

Autant anticiper et profiter d'un marché en croissance pour nouer des alliances, prévient-il. D'autant que, comme pour le train à grande vitesse, de nouveaux acteurs sont en train de modifier en profondeur le paysage.

Le chinois CSCC devrait franchir le seuil des 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires cette année, et ravir la première place à l'américain General Dynamics, un acteur historique qui domine la construction navale avec ses 8 milliards de dollars d'activités. Le Russe OSK devrait grimper de la cinquième à la deuxième place du palmarès en 2020. Tous deux sont très offensifs à l'export, Pékin en particulier qui, en trois ans, après avoir constitué l'équivalent de la flotte militaire française, fabrique une frégate par mois et un sous-marin tous les trimestres.

Les Européens se retrouvent loin derrière, pesant 3,6 milliards d'euros pour Naval Group, 1,9 milliard pour l'allemand TKMS et 1,3 milliard pour Fincantieri. « *Seuls, nous sommes trop petits, et nous ne pourrions pas répondre à toutes les offres qui vont être lancées dans les dix ans à venir* », avertit Hervé Guillou, estimant à une centaine les projets de commandes de navires de guerre ou de sous-marins de par le monde, pour un montant global de 200 milliards d'euros. « *A deux, ce sera plus facile.* »

Mais cette intention ne suffira pas à concrétiser l'alliance franco-italienne, pas plus que l'emplacement choisi au salon Euronaval. Pour installer Fincantieri au côté de Naval Group, il a fallu demander à MBDA de laisser sa place. Le missilier issu d'une fusion de sociétés française, britannique et italienne est l'un des seuls regroupements réussis dans la défense européenne, avec la création d'Airbus. Au moment de sa constitution surgissait l'idée d'un rapprochement analogue dans le naval. Ce serpent de mer, depuis, n'a cessé de revenir pour mieux disparaître.

Par [Dominique Gallois](#)

LE FIGARO – 24/10/2018

5 Ascoval: l'avenir de l'aciérie statué ce mercredi

[Alors que le tribunal de Strasbourg doit se prononcer ce mercredi sur l'avenir de leur entreprise, les salariés d'Ascoval expriment leur colère envers l'actionnaire Vallourec, qui a décidé de ne pas](#)

soutenir le candidat repreneur. Le gouvernement a également rappelé le groupe «à ses responsabilités».

Amer début d'automne pour Ascoval, l'aciérie aux 281 salariés installée à Sainte-Saulve, dans le département du Nord. Alors que le tribunal de Strasbourg doit statuer sur son avenir ce mercredi, les chances de reprise viennent de diminuer brutalement à la suite d'une décision de Vallourec, actionnaire à 40% d'Ascoval. Les «réticences» du fleuron français, [que Le Figaro détaillait il y a deux semaines](#), ne se sont pas dissipées, et ont fini par amener la direction à se désolidariser du projet de reprise, conduit par un autre groupe industriel, Altifort. Vallourec a annoncé qu'il ne lui était «pas possible» d'apporter le soutien demandé par le candidat repreneur, affirmant que cette demande, qu'il chiffre à 51 millions d'euros, serait «contraire à la préservation des intérêts du groupe», qui compte l'État parmi ses propres actionnaires. Le dossier s'annonce donc délicat, notamment pour Emmanuel Macron qui doit effectuer une visite dans le Nord début novembre.

«Un petit meurtre entre amis» pour les syndicats

Après le «lâchage» de Vallourec, les réactions de colère n'ont pas tardé. Les salariés de l'aciérie ont ainsi «arrêté de travailler» mardi avec l'intention d'«étouffer» le géant des tubes sans soudures, a déclaré Bruno Kopczynski, porte-parole de la coordination syndicale d'Ascoval. Jusqu'à présent, «on a été professionnels, dignes. Dorénavant, Vallourec ne pourra plus expédier aucun produit vers ses clients. Les voies ferrées sont barrées, Vallourec, on va l'étouffer (...) On a tout arrêté, tout le monde a arrêté de travailler», a-t-il dit à l'issue d'une table ronde à Valenciennes avec le gouvernement, les élus et les représentants syndicaux de l'aciérie. «Il y a des gens qui étaient incapables de reprendre leur voiture (lundi soir), qui ont dormi sur place. Je vous laisse imaginer ce que peuvent ressentir nos collègues», a-t-il ajouté. «Si on meurt, Vallourec mourra». Pour Nacim Bardi, représentant syndical CGT, «c'est un petit meurtre entre amis!». «Il y a eu pas mal de collusion entre l'État et Vallourec, qui n'ont fait que démonter un projet industriel solide. Tous les chiffrages avancés par Vallourec sont faux», a-t-il dit à l'AFP.

«C'est assez choquant, j'ai du mal à comprendre ces arguments», déclarait pour sa part à l'AFP le directeur général d'Altifort France, Bart Gruyaert. «C'est un gâchis industriel. Les salariés vont payer la mauvaise gestion de Vallourec», a-t-il ajouté. «Vallourec vient d'annoncer qu'il ne soutiendrait pas le projet de reprise d'Ascoval. Qu'en dit l'État, actionnaire de Vallourec, et que propose-t-il?», a également tweeté le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand.

Pour le député PCF du Nord, Fabien Roussel, «c'est inadmissible. C'est un gâchis industriel. C'est un scandale d'État». «Je partage la colère des salariés», a-t-il dit, appelant l'État à «se donne(r) trois semaines pour monter au capital de Vallourec à hauteur de 33%, minorité de blocage» et redéfinir une «stratégie industrielle».

Pour l'État, «ce n'est pas fini»

La décision de l'industriel semble faire l'unanimité contre elle, jusqu'au gouvernement. «L'État rappellera Vallourec à ses responsabilités s'il venait à Vallourec l'idée de les oublier», a déclaré le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, en marge d'un déplacement au Parlement européen à Strasbourg mardi. «On ne peut pas se désengager du site, de ses salariés aussi facilement, aussi rapidement, en s'en lavant les mains. C'est inacceptable», ajoutait-il. La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, a estimé pour sa part que «ce n'est pas fini». «Je souhaite qu'ils nous présentent des éléments d'évolution de leur plan (...) Notre responsabilité, c'est de trouver la meilleure équation de sortie», a-t-elle déclaré, espérant que le tribunal prenne quelques jours pour rendre sa décision. Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher ont assuré, dans un communiqué commun, que l'État était «prêt à prendre sa part de l'effort financier, à condition d'obtenir des financements équivalents de la part de partenaires privés», promettant qu'une «nouvelle réunion» serait convoquée «dans les prochains jours».

Vallourec doute du plan de reprise proposé par Altifort

Créée en 1975 par Vallourec, l'aciérie de Saint-Saulve, près de Valenciennes, spécialisée dans les aciers spéciaux, est devenue Ascoval en 2017. Elle emploie 281 salariés. Vallourec, dont l'État est actionnaire, en avait cédé 60% au groupe Asco Industries, en conservant 40% avec des engagements de commandes. Mais Asco Industries a été placé en liquidation en février et depuis, l'aciérie attend un repreneur. Deux candidats se sont manifestés: le groupe iranien Boost, qui a déposé une lettre d'intention, et le groupe franco-belge spécialisé dans les matériaux spéciaux Altifort, qui a fait «une offre ferme». Selon le spécialiste des tubes sans soudures, accepter la demande de financement d'Altifort le conduirait «à acheter à cette société son acier à des prix de plus de 30% supérieurs» à ses autres fournisseurs, «mettant en péril (ses) activités françaises et européennes». Et ce, sur des activités confrontées depuis des années à «un contexte de marché extrêmement difficile».

Vallourec doute en outre du plan de reprise proposé, estimant que ses «besoins de financement» ont été «largement sous-évalués» et «ne sont financés que pour une part minime par Altifort», le reste provenant «d'hypothétiques prêteurs et investisseurs». Mais face au risque d'arrêt de l'usine, Vallourec se dit «pleinement conscient du désarroi des salariés d'Ascoval», et prêt à se mobiliser «pour favoriser leur reclassement». Pour le directeur général d'Altifort, en tout 1000 emplois sont concernés, sous-traitants compris. Altifort s'était engagé à investir à Saint-Saulve dans un train à fil, un projet qu'il financerait à hauteur de 140 millions d'euros, faisant selon lui passer les effectifs de 281 à 414 salariés.

[Luc Lenoir](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 24/10/2018

6 Assurance-chômage : une négociation qui pourrait bien être la dernière

Syndicats et patronat se retrouvent ce mercredi, a minima pour arrêter un calendrier de négociation. En cas d'échec, l'Etat reprendra la main. Peut-être définitivement.

Syndicats et patronat se retrouvent ce mercredi en début d'après-midi au siège de l'Unédic pour ce qui s'apparente à leur première séance formelle de négociation sur l'assurance-chômage. Il était temps ! Un mois a passé depuis [l'envoi par le gouvernement du document de cadrage de la réforme](#). Ce qui n'en laisse que trois avant la date butoir de fin janvier, sans oublier les congés de Noël. Ce ne sera pas de trop, tant les clivages sur la question des contrats courts et le montant des économies à atteindre - entre 3 et 3,9 milliards sur trois ans - [réduisent la probabilité d'un accord](#) .

Cette première séance sera l'occasion pour chaque organisation de préciser son appréciation du document de cadrage. Compte tenu de la difficulté à trouver une date, FO, la CFDT et la CGC militent pour qu'elle débouche a minima sur un calendrier et une méthodologie. Faute de quoi un temps précieux serait gaspillé, rendant l'exercice encore plus compliqué.

Une négociation « imposée »

La complexité tient d'abord au fait que les intéressés n'étaient pas demandeurs de cette négociation. Elle leur a été « [imposée](#) » par [Emmanuel Macron](#) lors de son discours au Congrès en juillet pour répondre à leurs critiques sur la faiblesse de l'agenda social du gouvernement.

Le caractère empoisonné de la proposition tient ensuite au contenu du document de cadrage. Personne ne s'opposera aux objectifs puisqu'il s'agit de faire « *reculer le chômage en favorisant l'emploi durable et en répondant aux besoins en compétences des entreprises* ». Sur les moyens d'y parvenir en revanche...

Les partenaires sociaux ont toute liberté pour réviser telle ou telle règle qui fonde l'indemnisation des chômeurs. Mais une liberté conditionnelle car le gouvernement a fixé quelques passages obligés et non

des moindres : salaire journalier de référence ou « SJR », cumul indemnisation et revenus, rechargement des droits, activité dite « conservée ».

Baisse des droits des chômeurs

A la clef, des centaines de millions d'euros d'économies potentielles mais toutes synonymes de baisse des droits des chômeurs dénoncent les syndicats. On imagine mal qu'ils acceptent sans contreparties du patronat, comme la mise en place d'un mécanisme formel de taxation des contrats courts de type bonus-malus. Ce que les employeurs refusent urbi et orbi, jouant des [divisions du gouvernement](#) sur ce qui constitue pourtant une promesse de campagne d'Emmanuel Macron.

Dans ces conditions, certains négociateurs ne cachent pas qu'il sera difficile de passer décembre, auquel cas le gouvernement reprendra la main. Il a d'ailleurs déjà des idées très arrêtées sur les paramètres à changer (passage de la semaine au mois pour le calcul des jours travaillés dans la formule du SJR, par exemple).

Sauf que ce qui se joue va bien au-delà, comme le souligne Marylise Léon, [chef de file](#) pour la CFDT. « Cette négociation a un caractère particulier : en cas d'échec, ce pourrait être l'une des dernières, sinon la dernière », estime-t-elle. En clair, si l'Etat fixe les règles du jeu pour les trois prochaines années, il n'est pas impossible qu'il garde la main par la suite. Définitivement.

Alain Ruello

LES ECHOS – 24/10/2018

7 Assurance-chômage : le Medef sur une ligne de crête

ANALYSE – L'organisation patronale voudrait à la fois instaurer des mesures d'économies d'engorgement, inciter au retour à l'emploi mais ne pas toucher aux contrats courts dont certains secteurs d'activité sont très dépendants.

Difficile de se faire une idée de la feuille de route du Medef pour la prochaine négociation assurance-chômage. D'abord parce que le nouveau Medef s'est fait beaucoup plus discret dans l'arène médiatique ces dernières semaines. Geoffroy Roux de Bézieux est un adepte de la parole rare - même s'il a été l'invité d' [une matinale radio dimanche](#) - une sobriété tout en contraste avec son prédécesseur.

Sous le quinquennat Hollande, les rapports (de force) avec le patronat avaient au moins le mérite de la simplicité ; c'est du moins le parti qu'avait pris Pierre Gattaz. Avec Emmanuel Macron, tout se complique pour Geoffroy Roux de Bézieux et le Medef a du mal à savoir sur quel pied danser. On l'a vu avec le budget. Et on va le voir encore plus dans la négociation assurance-chômage qui s'ouvre ce mercredi.

Incitation au retour à l'emploi

Le Medef a tout à la fois intérêt à ce que la négociation aboutisse mais sans que la totalité de la feuille de route du gouvernement soit appliquée. Pourquoi cette négociation est-elle si importante pour le patronat ? Parce qu'il devient urgent de trouver des mécanismes d'incitation au retour à l'emploi dans un contexte où les employeurs sont de plus en plus nombreux à rencontrer [des problèmes de recrutement](#) . Sur ce point, le Medef ne manque pas d'idées - dégressivité des allocations, nouveau calcul de salaire journalier de référence - et le gouvernement a laissé entendre que tout serait examiné.

Autre point qui pousse le Medef à vouloir négocier : la volonté partagée avec le gouvernement de faire des économies et de désendetter l'Unedic. Un point qui devient encore plus déterminant pour le Medef à l'heure où [les cotisations patronales deviennent la seule source de financement paritaire](#) du système

d'assurance-chômage. En clair, s'il faut renflouer le système à terme, ce sera aux employeurs d'en prendre la charge.

Bonus-malus : la ligne rouge

Voilà au moins deux bonnes raisons de se mettre autour de la table. Mais avec quelle contrepartie ? Le patronat, CPME comme Medef (l'U2P n'étant pas concernée a priori par ce point), a fait du bonus-malus sur les contrats courts une ligne rouge de la négociation. Pour passer entre les fourches de cette nouvelle taxation, les organisations patronales mettent en avant [les accords de branche](#) signés sur le sujet. A ce jour, on en compte tout juste deux, dont le contenu vise paradoxalement à rendre les CDD plus attractifs. Pas de quoi satisfaire un exécutif qui a fait de ce sujet une promesse de campagne.

Pour montrer sa bonne volonté, le Medef a aussi fait des propositions précises sur [une nouvelle architecture du système](#) d'assurance-chômage avec un socle de base et une complémentaire obligatoire, sur le modèle des retraites complémentaires. Problème : le gouvernement n'en veut pas. « *On va prendre exactement le chemin inverse dans quelques mois sur les retraites, donc ce n'est pas pour le faire maintenant sur l'assurance-chômage* », fait savoir un membre de l'exécutif.

Le nouveau patron des patrons est en train de se rendre compte qu'il n'est pas facile de devenir un Medef de propositions avec un gouvernement qui, tout pro-business qu'il soit, a déjà tracé sa propre feuille de route.

Marie Bellan

LE FIGARO – 24/10/2018

8 Assurance-chômage : trouver un accord global, une gageure

ANALYSE - La négociation de la convention d'assurance-chômage, demandée par le gouvernement, s'annonce difficile. Tout laisse à penser que patronat et syndicats ne parviendront pas à se mettre d'accord d'ici le 26 janvier.

À chaque [renégociation d'une convention d'assurance-chômage](#), il est coutume de s'interroger sur les chances des partenaires sociaux de trouver un accord. Et c'est peu dire que, cette fois-ci, le défi posé aux syndicats et au patronat relève de la mission impossible. Pour au moins trois raisons de nature conjoncturelle et, «en même temps», structurelle.

Primo, aucune des parties n'était demandeuse d'ouvrir, avec un an d'avance sur le calendrier, une négociation. C'est Emmanuel Macron qui a décidé en juillet de changer les règles du jeu, de surcroît en pleine discussion au Parlement du [projet de loi avenir professionnel](#) reprenant un accord de mars sur le sujet (en plus de porter sur la formation et l'apprentissage). Le chef de l'État a donc remis le sujet sur le tapis, alors que syndicats et patronat avaient déjà été contraints, en début d'année, de s'asseoir autour de la table pour intégrer les promesses de campagne du président (sur les démissionnaires, les indépendants, les contrats courts...).

Secundo, le gouvernement a fixé dans [sa lettre de cadrage envoyée fin septembre aux partenaires sociaux](#) - c'est la nouvelle procédure - pas moins de 5 objectifs ambitieux à atteindre... sur lesquels personne n'est d'accord. Les syndicats, par exemple, rejettent le montant d'économies exigées (de 3 à 4 milliards d'euros sur trois ans) et refusent de toucher aux droits des chômeurs, notamment en mettant en œuvre une forme de dégressivité des allocations.

Quant au patronat, il ne veut pas entendre parler d'un bonus-malus sur les ruptures de contrats, préférant renvoyer aux branches le soin de régler la question de l'utilisation des contrats courts. Mais pour l'instant, seules celles de la métallurgie et de la propreté ont abouti. Il n'y a que sur la

«permissance» (alternance de périodes d'activité en CDD et de chômage indemnisées) que les partenaires sociaux semblent prêts à avancer de concert.

Tertio, la donne a changé depuis la dernière renégociation de la convention, début 2017. Emmanuel Macron fait moins de cas du dialogue social - il avait projeté de nationaliser l'assurance-chômage au cours de sa campagne - que François Hollande. Et il a montré qu'il ne se sentait pas redevable des termes d'un accord trouvé par les partenaires sociaux. En février dernier, l'exécutif n'a pas repris le texte du patronat et des syndicats sur la formation professionnelle. [Geoffroy Roux de Bézieux, qui a remplacé en juillet Pierre Gattaz à la tête du Medef](#), ne croit plus à l'utilité des négociations interprofessionnelles au niveau national. Et encore plus depuis les [ordonnances Pénicaud de réforme du Code du travail](#), qui renforcent la négociation en entreprise.

Personne n'y croit

Du côté des syndicats, seul Laurent Berger (CFDT) semble réellement disposé à jouer le jeu - la CGT participera aux discussions en touriste amusé - mais non sans avoir fixé des lignes rouges extrêmement rigides: pas de dégressivité, un vrai bonus-malus, 2 milliards d'économies et pas plus, plusieurs signataires dans le camp des représentants des salariés... La vacance du pouvoir à FO, depuis la démission, la semaine dernière, de Pascal Pavageau, a encore complexifié la cartographie. D'autant que le meilleur moyen de fédérer les troupes pour surmonter une crise est, on le sait, de durcir ses positions...

Tout laisse donc à penser qu'il n'y aura pas d'accord final d'ici au 26 janvier, date butoir fixée par le gouvernement. Personne, au sein du patronat, des syndicats et de l'exécutif, n'y croit. L'enjeu, en fait, est ailleurs. Le chemin de passage, très étroit, consisterait à dégager des majorités, différentes à chaque fois, sur chacun des éléments de cadrage du gouvernement, sans accord sur un texte global. Bref, les partenaires sociaux s'entendraient sur chaque sous-partie de la convention, un peu comme lors la négociation Jeunes en 2010-2011 qui avait été découpée en plusieurs sujets (logement, emploi...) pour multiplier ses chances de succès.

L'enjeu est, il est vrai, de taille. Depuis son élection, Emmanuel Macron pousse les partenaires sociaux à démontrer leur utilité, faute de quoi il tirera un trait sur le paritarisme (gestion conjointe par le patronat et les syndicats). «Nous les avons obligés à se repositionner sur une logique de responsabilité», confirme l'entourage du chef de l'État, qui n'aura aucun scrupule à les éjecter du régime d'assurance-chômage - dont ils assurent la gestion depuis 1958 - s'ils ne respectent pas la ligne qu'il leur a fixée. Un bras de fer, voire une partie de poker menteur inédite, dont personne ne peut dire qui, du gouvernement ou des partenaires sociaux, ressortira gagnant à terme...

[Marc Landré](#)

LES ECHOS – 24/10/2018

9 Chômage : ces règles d'indemnisation dans le collimateur du gouvernement

[Les partenaires sociaux se retrouvent ce mercredi pour démarrer la négociation sur la révision des règles de l'assurance-chômage. Le gouvernement en cible trois particulièrement accusées de favoriser les contrats courts.](#)

Les partenaires sociaux se sont donnés rendez-vous ce mercredi en début d'après-midi au siège de l'Unédic pour, a minima, arrêter un calendrier de négociation de la réforme de l'assurance-chômage. Les chances de parvenir à un accord d'ici à fin janvier, date butoir, sont limitées car [la question des contrats courts divise toujours syndicats et patronat](#). Elle est au coeur des trois règles d'indemnisation que le gouvernement leur demande de réviser.

Salaire journalier de référence. Avec la durée d'indemnisation, la règle de calcul du salaire journalier de référence ou « SJR » est l'un des paramètres clefs aboutissant au calcul de l'allocation-chômage. Au numérateur : tous les salaires (primes incluses à l'exclusion des indemnités de rupture) soumis à cotisations d'assurance-chômage sur les 12 derniers mois. Jusque-là, rien à signaler. Au dénominateur, le nombre de jours travaillés multiplié par un facteur de 1,4. C'est là que les choses se corsent. Pour le gouvernement, la règle retenue pour décompter les jours rend « *beaucoup plus intéressant, pour le salarié comme pour l'employeur, de fractionner des contrats à temps plein plutôt qu'être employé continûment à temps partiel* ». Conscients de ce biais, les partenaires sociaux ont changé la donne avec la [convention Unédic de 2017](#), le décompte se basant depuis sur les jours travaillés par semaine civile. Comment franchir une étape supplémentaire comme le souhaite l'exécutif ? En passant à un décompte mensuel, craignent les syndicats.

Cumul et droits rechargeables. C'est, avec la règle de calcul du salaire journalier de référence, l'autre grande cause de la multiplication des contrats courts, selon le gouvernement. Et donc, potentiellement, [l'un des plus gros gisements d'économies pour l'Unédic](#). Depuis la convention Unédic de 2014, un chômeur peut cumuler allocation et revenus d'activité professionnelle quel que soit le nombre d'heures travaillées, dans la limite de la durée de ses droits. L'allocation est réduite de 70 % des revenus et le cumul des revenus est plafonné au montant mensuel du salaire journalier de référence. Avec les droits rechargeables, la convention de 2014 a apporté un autre changement majeur. Le principe : tous les contrats de travail (CDI, CDD, intérim) accomplis avant épuisement des droits sont pris en compte (minimum 150 heures) et ouvrent droit à prolongement de la couverture chômage d'autant (30 jours minimum) en appliquant les conditions habituelles de calcul de l'allocation. Une lecture entre les lignes du document de cadrage suggère que le gouvernement veut jouer sur deux paramètres : relever le seuil des 150 heures et/ou réintroduire des seuils horaires, de salaire ou de limite temporelle de cumul.

Activité conservée. La règle concerne les personnes qui partagent leur temps de travail en plusieurs contrats avec plusieurs employeurs, principalement dans les métiers d'assistantes maternelles, de services domestiques, ou de nettoyage. Elle ouvre les droits à indemnisation sur la base du seul emploi perdu, sans que les emplois conservés n'aient d'incidence sur le montant de l'allocation ou de la durée de versement. Seuls 100.000 allocataires - à 80 % des femmes, majoritairement de plus de 50 ans - en bénéficient pour un impact financier dans les comptes de l'Unédic limité (quelques centaines de millions sur près de 40 milliards versés). Cela n'empêche pas le gouvernement d'avoir fait de sa révision l'un des passages obligés de la négociation. « *A niveau de rémunération antérieure perçue équivalent, le taux de remplacement [...] est plus favorable que celui déterminé pour un salarié ayant un seul emploi* », selon l'Unédic, qui souligne également l'absence de limite ou de plafond à cette forme de cumul. C'est sans doute là, quand l'activité s'approche du temps plein, que l'exécutif veut agir en introduisant des seuils.

Alain Ruello

LE FIGARO – 24/10/2018

10 Le plan de formation se met progressivement en marche

L'objectif de ce plan, qui sera déployé avec l'appui des régions, est de former deux millions de chômeurs et de jeunes peu qualifiés d'ici à 2022.

Lentement mais sûrement, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), qui pèse 15 milliards d'euros, devrait commencer à monter en puissance au cours des prochains mois.

Extrêmement ambitieux, l'objectif du PIC est de former deux millions de chômeurs et de jeunes peu qualifiés d'ici à 2022. « Nous avons là un plan d'investissement sans précédent, massif et très ciblé », a insisté [Jean-Marie Marx, le haut-commissaire aux Compétences et à l'Inclusion par l'emploi](#), lors d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi.

Ce défi, le gouvernement entend le relever avec les régions qui ont la compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi et qui devraient donc bénéficier d'une enveloppe totale de 7,1 milliards d'euros. Soit 52 % des financements alloués au PIC (le reste étant piloté au niveau national). En 2018, elles ont déjà obtenu 663 millions d'euros pour financer 148 000 formations supplémentaires. Et aujourd'hui, le gouvernement finalise les discussions avec chacune pour contracter les « pactes d'investissement pluriannuels » pour la période 2019-2022. Il ne s'agit toutefois pas d'un chèque en blanc.

«Des exigences très claires»

«Nous espérons signer les pactes d'ici la fin de l'année. Toutefois, nous avons des exigences très claires», explique Jean-Marie Marx. Car l'objectif est de «transformer le système de formation », poursuit le haut-commissaire. Si une région refuse de signer un pacte, c'est Pôle emploi qui se chargera de la mise en œuvre du plan conformément aux exigences posées. Ce qui n'est pas complètement exclu pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Concrètement, avec ces pactes, le gouvernement veut davantage cibler les publics les plus éloignés du marché du travail, améliorer les programmes de formation et répondre aux besoins en compétences des entreprises. Et pour se faire, il n'est plus question de financer des actions de formation sans lien, ni cohérence. L'idée est de privilégier l'élaboration de parcours sur mesure pour les individus, avec des financements plus importants. Le coût moyen d'un parcours est fixé à 8500 euros, alors qu'il est de 3000 euros pour une action de formation. Pas question de reproduire le plan de la fin du quinquennat Hollande, qui avait formé 500.000 chômeurs supplémentaires, mais sans grands résultats en termes d'insertion.

Manon Malhère

LES ECHOS – 23/10/2018

11 Le secteur de la propreté veut limiter la succession des CDD

La profession, qui a signé en septembre un accord sur la limitation des contrats courts, s'engage à augmenter de 5 % d'ici à 2021 les avenants temporaires.

Régulièrement épinglé pour la précarité de ses contrats de travail, le secteur de la propreté a pris les devants. Il fait partie des premières branches professionnelles à avoir conclu, le 19 septembre 2018, un accord avec les syndicats pour limiter les contrats courts. Le texte a été signé par l'ensemble des syndicats (CGT, FO, CFDT) à l'exception de la CFTC. Il stipule un renforcement du dispositif des compléments d'heures (anciennement appelés avenants temporaires), qui permet d'augmenter le temps de travail d'un salarié qui a déjà un contrat de travail, avec un taux majoré de 10 %, et 25 % au-delà de la durée inscrite dans l'avenant.

L'objectif est d'en signer 5 % de plus entre 2019 et 2021, sachant qu'ils étaient au nombre de 447.467 en 2016. Selon l'Unedic, 647.245 CDD de moins d'un mois ont été signés en 2016 dans le secteur, contre 155.061 contrats de plus de trente jours. Mais la fédération explique que 74 % des CDD sont des contrats de remplacement (congrés payés, maladie...). « Nos donneurs d'ordre demandent une prestation continue, il est impossible de ne pas remplacer une absence de plus d'une journée, c'est une question d'hygiène », déclare Loys Guyonnet, directeur des affaires publiques à la Fédération des entreprises de propreté (FEP).

Travail en journée

Autre élément de l'accord : le développement du travail continu - en journée - qui favorise l'augmentation du temps de travail. Ce mouvement, lancé il y a déjà quelques années, peine pourtant à décoller. La

fédération met en cause, dans une lettre datée du 11 octobre, signée avec les syndicats, la faible implication des donneurs d'ordre publics. « *L'accord d'il y a quatre ans sur le temps partiel n'a pas été suivi d'effet, nous avons toujours des contrats en dessous de 16 heures par semaine, nous sommes donc circonspects sur ces engagements-ci* », glisse Patrick Djibongo, trésorier général de la CFDT nettoyage Ile-de-France.

Enfin, pour favoriser le volet « *emploi durable* », l'accord table sur une augmentation du nombre des apprentis, de 1.600 à 2.000 d'ici à 2020. Même chose pour les contrats d'alternance qui devraient passer d'un millier à 1.500. Avec cette négociation menée en amont, la profession entend aussi redorer son image et attirer des jeunes alors que la moyenne d'âge atteint 46 ans.

Marion Kindermans

LES ECHOS – 23/10/2018

12 Emploi : la métallurgie adopte le contrat de chantier

L'UIMM a signé deux accords sur les contrats courts : l'un pour réduire les délais de carence entre deux CDD, l'autre qui crée un contrat de chantier dans la branche.

La négociation a été bouclée en trois mois. Un exploit quand on sait combien [le sujet des contrats courts](#) est sensible dans les entreprises. L'UIMM (métallurgie) a signé fin juin deux accords sur l'encadrement des contrats à durée déterminée. Les deux textes ont été paraphés par FO, la CFE-CGC et la CFDT et devraient être étendus (c'est-à-dire applicables par les entreprises du secteur) d'ici au mois de novembre. « *Ces accords visent à allonger la durée d'emploi des salariés et donc leur employabilité* », explique Hubert Mongon, le secrétaire général de l'UIMM.

Echéance non fixée

Le premier, signé pour une durée de trois ans à titre expérimental, crée un [contrat de chantier](#) ou d'opération pour la branche, contrat qui était jusqu'ici réservé au seul secteur du bâtiment. Le contrat de chantier peut durer plusieurs années, le temps de la mise en oeuvre du projet auquel est lié le salarié. L'échéance du contrat n'est donc pas systématiquement arrêtée au moment de sa signature. Sa durée en revanche ne peut pas être inférieure à six mois. Pour en limiter le [recours](#), l'accord prévoit que dans les entreprises de plus de 1.000 salariés, la part d'employés en contrat de chantier ne peut pas dépasser 5 % de l'effectif (et pas plus de 10 % dans les entreprises de 50 à 1.000 employés).

Pour les personnes les moins qualifiées, la durée de la période d'essai ne peut pas excéder un mois. Enfin, un abonnement spécifique est prévu sur le compte personnel de formation du salarié, et l'indemnité de rupture est comparable à la prime de précarité en CDD, c'est-à-dire 10 % du salaire brut, si le contrat de chantier est interrompu avant l'échéance de la mission.

Délai de carence

Le deuxième accord signé par l'UIMM tend à réduire le délai de carence imposé entre deux contrats en CDD. Considérant que « *les règles de succession des contrats peuvent priver des salariés d'opportunité d'emploi* », l'accord prévoit de passer d'un tiers de la durée du contrat expiré à un quart de cette même durée. Dans tous les cas, le délai de carence ne peut excéder 21 jours. Enfin, le délai de carence n'est pas applicable en cas d'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise.

En revanche, l'accord ne modifie pas les durées maximales et le nombre de renouvellements prévus par le Code du travail pour ces contrats.

Marie Bellan

LA TRIBUNE – 24/10/2018

13 Face au Brexit, le gouvernement français tente de rassurer les entreprises

Les entreprises françaises doivent se préparer "à toutes options" pour le Brexit y compris une sortie du Royaume-Uni sans accord avec l'Union européenne, a prévenu le gouvernement lors d'une réunion avec les fédérations professionnelles mardi 23 octobre.

À moins de six mois de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les entreprises françaises se retrouvent dans l'incertitude la plus totale. La multiplication des difficultés et des points de désaccord entre le gouvernement britannique et les représentants des institutions européennes plongent les entrepreneurs dans les risques d'une impréparation. Face à ce brouillard, l'administration du ministère de l'Économie planche depuis le mois de juillet 2016 sur les différents scénarios possibles.

À Bercy, les fonctionnaires tentent de rassurer mais le défi à relever reste immense pour le tissu de PME françaises, surtout si elles "*doivent se préparer à toutes les options*". "*C'est un message qu'il faut que nous fassions passer fortement aux entreprises*", a expliqué une source de Bercy avant la réunion mardi 23 octobre en fin d'après-midi entre la secrétaire d'État, Agnès Pannier-Runacher, et les représentants des entreprises. Selon Bercy, près de 30.000 entreprises françaises exportent vers le Royaume-Uni, mais un nombre plus conséquent serait concerné.

Deux scénarios possibles

Depuis plusieurs mois, la Commission européenne tente de trouver un accord avec le Royaume-Uni sans réel succès. Les divisions au sein du gouvernement britannique compliquent la tâche outre-Manche. Deux scénarios principaux se dessinent cependant à l'horizon du 30 mars 2019 :

- une sortie avec accord permettrait d'avoir une période de transition. Ce qui signifie que "*les biens, les services, les capitaux et les ressortissants britanniques continuent d'être soumis aux droits et obligations réservés aux membres de l'UE 27 jusqu'à décembre 2020.*" Pour les entreprises, ce serait le statut quo pendant 21 mois. Elles auraient donc plus de temps pour se préparer.
- une sortie sans accord n'entraînerait pas de période de transition. Ce qui veut dire que "*les biens, les services, les capitaux et les ressortissants britanniques cessent de bénéficier des droits et obligations réservés aux membres de l'UE à 27.*" Dans cette hypothèse, cela entraînerait le rétablissement immédiat des droits de douanes, le rétablissement de certaines réglementations à l'exportation ou à l'importation, ou l'application de contrôle sanitaire sur des produits agroalimentaires.

Bien qu'elles manquent de visibilité, les entreprises françaises doivent se préparer à tous les scénarios pour le Brexit, y compris une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'UE, a prévenu le 23 octobre le gouvernement devant les représentants du Medef, de l'Afep, de la CPME et des organisations représentant des filières également.

Un enjeu de taille pour les PME

Toutes les entreprises françaises ne sont pas forcément armées pour affronter la sortie de la puissance britannique du marché commun. En effet, si les grandes entreprises ont souvent les moyens juridiques et financiers pour se préparer à toutes les possibilités, ce n'est pas forcément le cas des petites et moyennes entreprises françaises, ni des entreprises de tailles intermédiaire (ETI).

Pour tenter d'aider le tissu de petites entreprises françaises exportatrices, les fonctionnaires de Bercy recommandent aux entreprises "de réaliser un autodiagnostic pour recenser toutes les conséquences sur leur activité." Ils suggèrent par la suite "d'identifier les mesures à prendre et d'alerter les sous-traitants sur les mesures à prendre pour limiter l'impact du Brexit et de mettre en oeuvre ces mesures", tout en prenant en compte plusieurs paramètres de taille tels que "les conditions de sortie du Royaume-Uni et des éventuelles mesures décidées par le Royaume-Uni."

Le gouvernement assure, de son côté, avoir recruté des effectifs supplémentaires pour assurer "le fonctionnement optimal de la frontière." D'après les derniers chiffres communiqués, plus de 700 agents supplémentaires ont été embauchés pour la douane, les services d'inspection phytosanitaire et vétérinaire.

En outre, l'administration de Bercy a mis en route deux numéros de téléphone pour accompagner les chefs d'entreprise dans leurs démarches sur les questions de barrières douanières notamment. Le gouvernement avait déjà présenté début octobre en conseil des ministres un projet de loi destiné à préparer l'hypothèse de l'absence d'accord entre l'Union européenne et Londres sur le Brexit, afin de parer à nombre de vides juridiques. Malgré ces précautions, les conséquences pourraient se chiffrer en milliards de pertes pour l'économie française.

Trois milliards de pertes en cas de no deal

Les conséquences d'une issue sans accord pourraient être relativement importantes pour les entreprises françaises. [Selon une étude d'Euler Hemes publiée ce mercredi 23 octobre](#), la France pourrait accuser 3 milliards d'euros de pertes d'exportations en 2019 en cas de Brexit sans accord de libre-échange. Les économistes assurent que si les règles de l'organisation mondiale du commerce (OMC) s'appliquent, les taxes à l'importation augmenteront des deux côtés de la Manche entre 4% et 5%. L'accès au marché britannique pourrait être bien plus coûteux pour les entreprises françaises et européennes. [Dans un communiqué](#), la CPME avait alerté que le Brexit représentait "une réelle menace pour les PME françaises."

"Le Royaume-Uni est le cinquième client pour les exportations françaises tandis qu'il est notre septième fournisseur. En 2016, nos échanges avec le Royaume-Uni représentaient le premier excédent commercial de la France au titre des échanges de biens (11,8 milliards d'euros). Aussi, quels que soient les accords à venir, une période de transition sera indispensable. Aujourd'hui, par exemple, 500 camions étrangers font l'objet de formalités douanières à l'entrée au Royaume-Uni. Demain, sans période d'ajustement, ce ne seraient pas moins de 8.000 véhicules supplémentaires qui seraient concernés. Le blocage guette."

Le renforcement des contrôles aux frontières et l'allongement des formalités administratives pourraient peser notamment sur les coûts de transport. D'après l'assureur précité, les secteurs les plus touchés seraient "l'automobile (378 millions d'euros de pertes d'exportations de biens en 2019), les machines et équipements (324 millions d'euros), l'électronique (177 millions d'euros), l'aéronautique (160 millions d'euros) et les boissons (157 millions d'euros)." À l'approche de l'échéance, de nombreuses questions restent donc en suspens pour un certain nombre de secteurs stratégiques.

Par **Grégoire Normand**

LE PARISIEN – 24/10/2018

14 Budget italien retoqué : Bruxelles se prépare à ne rien céder

Pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, un pays - l'Italie - a vu son budget retoqué par la Commission européenne. De quoi exposer toute la zone euro à une crise d'envergure ? Il est encore trop tôt pour le dire.

La Commission européenne vient de mettre un « coup de boule » à l'Italie. Ce mardi, l'Union européenne a en effet rejeté le projet de budget italien. La raison de cette première historique pour Bruxelles ? La copie du gouvernement d'alliance entre extrême-droite-populistes pour son budget 2019 n'est pas du tout à la hauteur des attentes. Le déficit public, qui devait être nettement revu à la baisse par le précédent gouvernement de centre gauche, devrait finalement progresser à 2,4 % en 2019, puis 2,1 % en 2020 et 1,8 % en 2021. Quant à [la dette - la plus forte de la zone euro à 131 % du PIB](#) - elle ne devrait être ramenée qu'à 126,5 % en 2021.

Insuffisant pour la Commission européenne qui, par l'intermédiaire de son commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici, a tapé du poing sur la table : « Nous ne sommes pas face à un cas *borderline*, mais face à une déviation claire, nette, assumée et par certains, revendiquée », s'est-il insurgé lors d'une conférence de presse.

Le gouvernement italien a désormais trois semaines pour revoir son budget. Mais déjà, le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini, le chef de file du mouvement d'extrême droite de la Ligue, a balayé cette éventualité. « Cela ne change rien, que ces messieurs de la spéculation se rassurent, on ne retourne pas en arrière », s'est-il exclamé, en marge d'un déplacement en Roumanie.

Une amende à 3,4 milliards d'euros

A Bruxelles, on se prépare donc à rejeter de nouveau le budget italien, d'ici trois à six semaines. Et à ne rien céder. Si le déficit s'aggrave, le gouvernement populiste s'exposera inévitablement à des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 3,4 Mds€ environ (0,2 % du PIB).

De quoi faire paniquer les marchés et exposer toute la zone euro à une crise d'envergure ? Il est encore bien trop tôt pour le dire. Mais déjà, l'agence de notation Moody's a dégradé la note de la troisième économie de la zone euro. Si le pays conserve une « perspective stable », la baisse de sa note par une autre agence de notation pourrait accélérer l'effolement des marchés. Autre critère très surveillé : le *spread*, l'écart entre les taux italien et allemand à dix ans, qui a progressé de 304 points à 315 en moins d'une journée.

« Il ne faut pas paniquer [...], s'est pourtant exclamé Klaus Regling, le patron du Mécanisme européen de stabilité (MES), chargé de venir en aide aux pays de la zone euro en difficulté. Le risque de contagion à d'autres pays est très limité », a-t-il estimé, en précisant que l'Italie n'était « pas la prochaine Grèce ».

Si la crise se durcit, la France pourrait trébucher

Du côté de la France, le discours est pour le moment rassurant. Selon un expert, l'Etat français ne détiendrait aucun titre italien. Quant aux banques françaises, si BNP Paribas et Crédit agricole possèdent des filiales italiennes et donc probablement un peu de dette transalpine, les montants seraient limités.

A court terme, les inquiétudes des investisseurs pourraient même profiter à la France. « En mai juin, lorsque les taux italiens ont grimpé, les investisseurs se sont tournés vers l'Allemagne mais aussi la France qui a alors emprunté à un taux moins élevé », confie un expert.

Mais attention ! Si la crise se durcit en Italie, la France pourrait trébucher. « Lorsque la troisième économie de la zone euro souffre, poursuit cet analyste, cela peut contribuer à déstabiliser la croissance de toute la zone euro. »

INTERVIEW // Julien-Pierre Nouen, directeur des études économiques chez Lazard Frères Gestion // Le budget italien retoqué par l'UE : «Il pourrait y avoir une contagion au Portugal et à l'Espagne» : <http://www.leparisien.fr/economie/le-budget-italien-retoque-par-l-ue-il-pourrait-y-avoir-une-contagion-au-portugal-et-a-l-espagne-23-10-2018-7926501.php>

Aurélié Lebelle et Matthieu Pelloi

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

www.avast.com